

Les récompenses à Reims avant la Légion d'honneur

par Daniel Tant

Le bicentenaire de la Légion d'honneur a été célébré en 2002. La fonction essentielle de cette décoration consistait à stimuler les énergies républicaines en distinguant une nouvelle élite. Les Archives municipales de Reims conservent quelques traces des récompenses attribuées avant cette création.

Le besoin de reconnaissance a toujours existé. Les Grecs accordaient des armures d'honneur et les Romains des phalères. Les cérémonies variaient selon les mérites. L'avantage valait pour celui qui recevait et celui qui donnait. Les monarchies ont vite compris

l'avantage à décerner quelques insignes peu onéreux pour obtenir des combattants décidés à risquer leur vie pour le royaume et la couronne. Ainsi Louis XI crée l'Ordre de Saint-Michel, et François 1^{er} attribue des anneaux d'or. Ils sont imités par Henri III (l'Ordre du Saint-Esprit), Louis XIV (l'Ordre de Saint-Louis) et Louis XV (l'Ordre du Mérite militaire).

AU NOM DE L'ÉGALITÉ

Ces ordres sont supprimés par la Révolution française. Selon l'article 1^{er} de la Constitution du 30 juillet 1791, « Tout ordre de chevalerie ou autre, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance, sont supprimés en France... Néanmoins, en attendant les militaires pourront continuer de porter et de recevoir la décoration militaire actuellement existante ».

Cependant le problème des récompenses se pose rapidement, car dans la société civile les garants de la paix sociale, les magistrats, fonctionnaires et sauveteurs espèrent une distinction. Aussi le pouvoir parisien cherche des parades pour montrer des exemples à suivre. L'Assemblée Nationale, dans sa séance du quatorze août 1792, décide que « La Ville de Reims a bien mérité de la Patrie » (1), la formule est vague et purement symbolique, mais elle a été écrite pour servir d'exemple aux autres communes. Mais qui le sait à part ceux qui lisent les actes de l'Assemblée ?

De leur côté certains militaires, pourtant grands consommateurs de décorations, commencent à faire preuve de civisme comme le montre le document ci-après :

« ...Extrait des procès verbaux des 16 et 17 septembre 1792, dont copie sera envoyée par délibération de la société séante à Perpignan, aux

ÉGALITÉ ; LIBERTÉ ; FRATERNITÉ.



A R R Ê T É

DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

*EXTRAIT du registre des délibérations de l'Administration
centrale du département de la Marne.*

Séance du 27 Frimaire, an VII de la République une et indivisible.

L'ADMINISTRATION CENTRALE du département de la Marne, instruite par la lettre du commissaire du Directoire exécutif du canton de Sermaise, du 23 frimaire présent mois, que le 2 du même mois la citoyenne veuve Pierre Guyot, de la commune de Sermaise, mère d'un défenseur de la République mort au champ de l'honneur, puisant de l'eau à la rivière,

Arrêté pris pour récompenser un homme ayant sauvé une femme de la noyade (1798).